

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPOTS

NOTE D'INFORMATION N° 004 - 2022/OTR/CG/CI

Portant suspension provisoire d'édition de la Carte d'Immatriculation Fiscale

Le Commissaire des Impôts porte à la connaissance des services opérationnels et des contribuables que conformément au principe d'annualité de la Carte d'Immatriculation Fiscale et pour des raisons d'organisation interne, ***l'édition de la carte d'immatriculation fiscale sera suspendue du 26 décembre 2022 au 03 janvier 2023.***

A cet effet, toute demande adressée au Commissariat des Impôts durant cette période ne saura être traitée.

Le Commissaire tient à rassurer les contribuables que les services opérationnels prendront les dispositions nécessaires pour leur éviter tout désagrément.

Fait à Lomé, le 11 NOV 2022

**Pour le Commissaire des Impôts,
Le Commissaire des Douanes et des
Droits Indirects**



Kwawo A. K. ESSIEN